

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du vendredi 09 décembre 2022

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du vendredi 09 décembre 2022**

**Date de la convocation** : 29 novembre 2022

**Heure d'ouverture de la séance** : 19 h

**Heure de la clôture** : 21h00

**Présents** : MÂCHARD Jean-Yves, PASUTTO Jean-Pierre, AUBRY Eliane, MOREL Julien, COUTURIER Fabien, JACQUEMOUD Christian, CHERAMY Carine, ZUCCALLI Christelle,

**Absents excusés** : DERISOUD André, MULLER Carine, ANTHOINE-MILHOMME Stéphane

**Procuration** : Carine MULLER a donné procuration à Carine CHERAMY

**Secrétaire de séance** : Fabien COUTURIER

Approbation du PV du 27 octobre 2022 prévue au prochain conseil.

**Ordre du Jour** :

- ✓ Convention d'autorisation de voirie et d'entretien
- ✓ Convention de participation financière formation bureautique avec Si2a - CCUR/Commune
- ✓ ONF : demande d'application et de distraction du Régime Forestier
- ✓ Salle des Associations : Tarifs et Règlement
- ✓ Achat de terrains CAPTAGES DES ROCHES parcelles B378/B380
- ✓ Questions diverses.

**1. Convention d'autorisation de voirie et d'entretien**

Mr le Maire explique que la commune a reçu l'autorisation du Département pour effectuer les travaux de sécurisation via la création d'écluses doubles avec un ralentisseur surelevé sur la RD 314.

Le département souhaite également clarifier la situation par le biais d'une convention d'autorisation de voirie et d'entretien.

Cette convention permet la réalisation des travaux et de répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

Considérant que la convention a été transmise à tous les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien à passer avec le Département de la Haute-Savoie  
Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

**2. Convention de participation financière formation bureautique avec Si2a - CCUR/Commune**

Les membres du Conseil Municipal souhaite avoir de plus amples informations sur cette convention et souhaitent repousser ce point au prochain conseil qui aura lieu en janvier.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du vendredi 09 décembre 2022

**3. ONF : demande d'application et de distraction du Régime Forestier**

Monsieur Le Maire expose qu'après un diagnostic foncier pour préparer la révision de l'aménagement de la forêt communale de Vanzy, les services de L'ONF ont constaté que la parcelle cadastrale 0A 502 a été vendue sans procédure préalable de distraction. Pour régulariser cette situation, il convient d'instruire un dossier de demande de distraction du régime forestier pour cette parcelle. Il convient également de demander l'application du régime forestier pour des parcelles susceptibles d'aménagement.

Considérant que la distraction de la parcelle 0A 502 conduit à isoler la parcelle 0A 503.

Considérant que cette parcelle 0A 503 est oblongue, d'une contenance de 100 m<sup>2</sup> et qui est en grande partie fauchée par l'employé technique du fait de la proximité avec des voies communales. Cette parcelle n'a donc plus vocation à rester au régime forestier.

Considérant qu'en contrepartie de la distraction de ces 2 parcelles, la Commune pourrait demander l'application du régime forestier pour quatre parcelles cadastrales au sein d'un massif forestier, à l'ouest de l'actuelle forêt communale.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'application du régime forestier pour les parcelles suivantes correspondantes aux critères du L211-1, propriété de la commune de Vanzy :

Commune de situation	Propriétaire	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale de la parcelle en ha	Surface proposée au RF
VANZY	COMMUNE DE VANZY	0B	0094	LA RIPPE	0,024	0,024
VANZY	COMMUNE DE VANZY	0B	0095	LA RIPPE	0,8134	0,8134
VANZY	COMMUNE DE VANZY	0B	0096	LA RIPPE	0,013	0,013
VANZY	COMMUNE DE VANZY	0B	0126	PLATON	0,0659	0,0659
Total					1,0233	1,0233

La proposition d'application du régime forestier porte donc sur **1,0233 ha**.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de demander la distraction du régime forestier pour les parcelles suivantes correspondantes aux critères du L211-1, propriété de la commune de Vanzy :

Commune de situation	Propriétaire	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale de la parcelle en ha	Surface proposée au RF
VANZY	FRANCISOD ERIC ALAIN JEAN	0A	0502	MOUCY	0,0427	0,0427
VANZY	COMMUNE DE VANZY	0A	0503	MOUCY	0,0108	0,0108
Total					0,0535	0,0535

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du vendredi 09 décembre 2022

La proposition de distraction du régime forestier porte donc sur **0,0535 ha**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande l'application et la distraction du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**4. Salle des Associations : Tarifs et Règlement**

Vu la rénovation de la salle des Associations,

Considérant que la salle est déjà utilisée par les associations,

Considérant que le contrat de location a été transmis à chaque conseiller avec la convocation du Conseil Municipal.

Mr le Maire propose de louer cette salle uniquement aux habitants de la commune et de décider d'un prix de location. Il propose également d'accepter le contrat de location proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de la location de la salle des associations pour un week-end à 130 euros - cent trente euros – à compter du 01/01/2023. Décide qu'un chèque de caution de 350 euros - trois cent cinquante euros – sera demandé lors de la remise des clés.

Décide qu'un chèque de caution pour le ménage de 50 euros - cinquante euros – sera demandé lors de la remise des clés.

Accepte le contrat de location annexé à la présente délibération.

**5. Achat de terrains CAPTAGES DES ROCHES parcelles B378/B380**

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N° DEL 2022 03 024 du 19 mai 2022, concernant l'achat des parcelles B378/ B380.

Considérant que l'office notarial a soulevé une erreur de plume qu'il convient de modifier.

Considérant que la parcelle B378 mesure 969m<sup>2</sup> et non pas 962m<sup>2</sup>,

Considérant que la parcelle B380 mesure 953m<sup>2</sup> et non pas 954m<sup>2</sup>,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les modifications concernant les contenances des parcelles cadastrées B378 et B380 d'une superficie totale de 1922m<sup>2</sup>.

Accepte d'acheter les deux parcelles, soit 1922m<sup>2</sup> au prix de 0.25 centimes €/m<sup>2</sup>, soit 480.50€, auxquels s'ajouteront les frais de notaire et de bornage.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que signer le compromis de vente et l'acte authentique à venir.

S'engage à régler la dépense à l'aide de crédits qui seront inscrits au budget communal.

**6. Questions diverses.**

✚ L'instruction pour le dossier du site d'enfouissement des Vorziers est repoussée de 2 mois.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du vendredi 09 décembre 2022

- ✚ Demande d'une personne pour acheter une bande de terrain au bord du ruisseau, au niveau du croisement de la route de Girod et la route du Marteret : La partie de terrain que souhaite acheter ce particulier englobe un chemin communal. Le conseil Municipal ne donne pas son accord.
- ✚ Un courrier est arrivé en mairie pour faire part du comportement dangereux (vitesses excessives) de certains usagers sur la portion basse de la route de Chatenod et demande de placer un ralentisseur. Le conseil souhaite répondre qu'il est effectivement au fait de certains comportements inappropriés et demande que chacun réalise des efforts pour adopter une attitude responsable sur la route.
- ✚ Ancienne salle communale : Pose d'une mire de géomètre sur la façade afin d'étudier d'éventuels mouvements de terrain sur les hauteurs du chef-lieu.
- ✚ Fédération des œuvres laïques : demande de subvention pour les enfants qui participeraient à un séjour en colonie de vacances : accord pour 5€ par jour et par enfant.
- ✚ Entretien d'embauche : 2 candidats ont été reçus pour le remplacement de Mr RANNARD Julien.
- ✚ Jeunes agriculteurs : Des tracteurs décorés par les jeunes agriculteurs feront un arrêt sur la route de Martian, le jeudi 22 décembre.
- ✚ Mr le Maire souhaite sortir le bulletin municipal en janvier.
- ✚ Mr le Maire souhaite qu'une réunion soit organisée rapidement en début d'année afin de recenser les idées pour les aménagements à prévoir sur la commune en 2023.
- ✚ Colis de Noël : Des colis seront distribués aux personnes n'ayant pas pu se déplacer pour le repas des aînés, suite à des raisons de santé.
- ✚ Eau potable dans le quartier du Château : Plusieurs habitants de la rue du Château font part de la présence de sable constatée dans leur réseau d'eau potable. Une information sera transmise au service des eaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance,  
Fabien COUTURIER

Le Maire,  
Jean-Yves MÂCHARD

